

CONDITIONS GÉNÉRALES

(règlement et conditions de vente)

1. PRÉAMBULE :

Mme Mélanie Dupuis est déclarée en tant qu'auto-entrepreneur. Elle est domiciliée à Surba mais ne possède pas de locaux. Tous les ateliers et les séances se font à domicile chez les particuliers, au sein de collectivités ou en entreprises. Le présent document a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les participants aux différents ateliers de préparations de plantes médicinales et de cosmétiques végétaux (« ateliers ») ou séances de réflexologie (« séances ») organisés par Mme Mélanie Dupuis dans le but de permettre le bon déroulement des ateliers et séances proposés.

Les informations et/ou prix figurant sur les documents, brochures, prospectus ou site internet de Mélanie Dupuis ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Le seul fait d'accepter et de signer un devis proposé par Mme Mélanie Dupuis pour un atelier ou une séance emporte l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales. Les conditions générales peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par Mme Mélanie Dupuis, les modifications seront applicables à toutes les commandes postérieures à la dite modification.

Les documents régissant l'accord des parties sont : le présent document des conditions générales, la décharge individuelle signée par chaque participant, le devis signé par le participant organisateur. (« participant organisateur » : la personne recevant chez elle l'atelier ou la séance)

2. CHAMP D'APPLICATION :

Article 1 : Personnes concernées

Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les participants des ateliers de préparations de plantes médicinales et de cosmétiques naturels végétaux (« ateliers ») ainsi qu'aux séances de réflexologie plantaire (« séances »). Chaque participant est considéré comme ayant accepté sans conditions les termes des présentes conditions.

Article 2 : Lieu des ateliers et des séances

Les ateliers et les séances ont lieu soit au domicile du participant organisateur, soit en collectivités ou en entreprise sur demande.

3. HYGIÈNE ET SÉCURITÉ :

Article 1 : Règles générales

Chaque participant doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières d'hygiène et de sécurité données par Mme Mélanie Dupuis. Celles-ci doivent être strictement respectées sous peine d'exclusion de l'atelier ou de la séance. Toutefois, lorsque la formation se déroule à l'extérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables sont celles de ce dernier règlement.

Article 2 : Interdiction de fumer

En application du décret 2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer ou de vapoter pendant les ateliers ou les séances, même s'il s'agit d'une propriété privée puisque pour un temps, elle accueille du public.

Article 3 : Boissons alcoolisées

Il est interdit aux participants d'assister aux ateliers ou séances en état d'ivresse.

Article 4 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours d'atelier ou de séance doit être immédiatement déclaré par le participant concerné ou les personnes témoins de l'incident à Mélanie Dupuis qui prendra alors les dispositions nécessaires. En cas d'urgence, le participant accidenté sera pris en charge par les services compétents.

Conseillère en plantes médicinales,
Praticienne en réflexologie plantaire
Coach en cosmétiques végétaux

Article 5 : Décharge individuelle

Chaque participant, avant le début de l'atelier ou de la séance, doit impérativement lire, accepter, certifier sur l'honneur et signer la décharge individuelle propre aux ateliers ou aux séances. Les décharges individuelles signées seront données en mains propres à Mme Mélanie Dupuis et seront conservées par cette dernière. Si plusieurs séances de réflexologie sont prévues, la première décharge signée fera office d'exemple pour les suivantes.

4. DISCIPLINE :

Article 1 : Horaires

Les horaires des ateliers et des séances sont fixés d'un commun accord entre Mme Mélanie Dupuis et le participant organisateur. Ils sont portés à la connaissance des participants sur le devis, qui une fois signé par le participant organisateur vaut confirmation d'inscription. Le devis est envoyé par courrier électronique. Les participants sont tenus de respecter ces horaires. Mélanie Dupuis se réserve le droit, en cas d'imprévu, de modifier les horaires des ateliers ou des séances en fonction des contraintes d'organisation. Les participants doivent alors se conformer aux modifications apportées aux horaires. Si cela ne leur était pas possible, alors un nouveau RDV sera établi d'un commun accord entre les 2 parties. En cas de retard, les participants sont tenus de prévenir Mélanie Dupuis le plus rapidement possible.

Article 2: Tenue et comportement

Les participants sont invités à se présenter dans une tenue vestimentaire propre et correcte, à respecter les règles de fonctionnement annoncées en début d'atelier ou de séance et à avoir un comportement respectueux à l'égard de toutes personnes. Pour certains ateliers, une tenue spéciale est demandé aux participants. (Ex : blouse pour les ateliers de saponification)

Article 3 : Usage du matériel

Chaque participant a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié, notamment dans le cadre des ateliers. Dans ce cadre, les participants sont tenus de consacrer le temps nécessaire à l'entretien et au nettoyage du matériel en fin d'atelier. Les participants sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet, dans le strict respect des consignes données par Mme Mélanie Dupuis. L'utilisation du matériel et des matières premières à d'autres fins que celles prévues, notamment personnelles, est interdite. En fin d'atelier, le participant est tenu de restituer tout matériel ou document en sa possession appartenant à Mme Mélanie Dupuis, à l'exception des documents pédagogiques distribués en cours d'atelier.

Article 4 : Enregistrement, droit à l'image, accès aux données personnelles

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse et écrite de Mme Mélanie Dupuis, d'enregistrer ou de filmer les sessions d'ateliers ou des séances.

Dans le cadre de leurs ateliers, les participants consentent à être filmés et/ou photographiés pour une éventuelle publication sur les supports suivants : brochures, publications internes, site Internet de Mme Mélanie Dupuis... Conformément à la loi, le libre accès aux données personnelles est garanti. Le participant pourra donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer d'un droit de retrait s'il le juge utile.

Article 5 : Documentation pédagogique / Droits d'auteur

Toute documentation pédagogique mise à disposition par Mme Mélanie Dupuis, sous forme papier ou électronique, est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Les participants s'engagent à considérer toutes informations, pédagogiques, qui lui seront remises comme étant la propriété intellectuelle de Mme Mélanie Dupuis. Ils sont notamment informés que l'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 : «Toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite». L'article 41 de la même loi n'autorise que les «copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective» et «les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source»

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal. Les participants s'engagent, en connaissance de cause, à ne pas communiquer ou rendre accessible à des tiers, tout document pédagogique (ou extrait de document) distribué dans le cadre de la formation sans l'aval écrit préalable de Mme Mélanie Dupuis.

5. MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Le contrat n'est parfaitement conclu entre les parties que sous réserve de l'acceptation expresse de la commande. L'acceptation de la commande se fait par retour de devis signé à Mme Mélanie Dupuis, ce dernier étant une première fois envoyée à l'adresse postale ou électronique donnée par le participant organisateur et figurant sur le devis. Toute modification de la commande demandée par le participant organisateur est subordonnée à l'acceptation expresse et écrite de Mélanie Dupuis. Toute demande de modification de la commande devra s'effectuer au maximum à 7 jours calendaires avant l'atelier ou la séance.

6. CONDITIONS FINANCIÈRES ET MOYENS DE PAIEMENT

Le prix final indiqué sur le devis comprend uniquement l'atelier ou la séance, les frais de déplacements de Mme Mélanie Dupuis ainsi que le support pédagogique. Les repas/collations le cas échéant ne sont pas compris dans le prix donné. Les frais de déplacements de Mme Mélanie Dupuis sont à la charge exclusive des participants et ne sont pas compris dans le prix initial des ateliers ou séances. Ils sont gratuits dans un rayon de 10km autour de Tarascon sur Ariège et sont facturés au-delà. Ils sont notés dans le devis donné au participant organisateur et sont réputés acceptés après signature de celui-ci par le-dit participant organisateur.

Les prix sont nets de toutes taxes (régime auto-entrepreneur). Les paiements ont lieu en euros, par espèces données en mains propres à Mme Mélanie Dupuis ou par chèques à l'ordre de Mme Mélanie Dupuis et adressés en mains propres.

7. MODALITÉS DES ATELIERS OU SÉANCES :

7.1. Effectifs

L'effectif minimum et maximum de chaque atelier est indiqué dans la FAQ des ateliers, disponible en ligne sur le site internet www.gratteronetchaussons.fr

7.2. Modalités de déroulement de la formation

Les ateliers et séances ont lieu aux dates et conditions indiquées sur le devis. Ces dernières étant vues d'un commun accord entre les 2 parties et réputées acceptées lors de la signature du devis.

7.3. Assurance

Le participant organisateur atteste avoir souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements au préjudice de Mme Mélanie Dupuis ou de tiers éventuels. Mme Mélanie Dupuis ne doit pas pouvoir être inquiétée ou sa responsabilité recherchée du fait des agissements du participant.

8. RÉSILIATION/ABANDON DE L'ATELIER OU DE LA SÉANCE

Toute annulation d'inscription de la part des participants doit être signalée rapidement à Mme Mélanie Dupuis. En cas de résiliation ou d'abandon du fait du participant moins de 7 jours calendaires avant le début de l'atelier ou de la séance, le participant organisateur devra s'acquitter au bénéfice de Mme Mélanie Dupuis, d'une indemnité à titre de clause pénale d'un montant égal à 40 % du prix de chaque participant ayant abandonné ou devra retrouver d'autres participants pour remplacer ces derniers.

6. PUBLICITÉ ET DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :

Le présent règlement est présenté à chaque participant avant les ateliers ou les séances. La signature du devis vaut acceptation des présentes conditions. Le présent règlement entre en vigueur à compter du 05/02/2018. Un exemplaire papier est disponible auprès de Mélanie Dupuis et la version en ligne est disponible sur son site internet www.gratteronetchaussons.fr.